

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d’Aston-Jonction, tenue le 9 février 2026, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
Benoit Lussier,	siège 2
Line Pellerin	siège 3
François Page,	siège 4
René St-Pierre	siège 6

Le conseiller suivant est absent : Saül Bergeron, siège 5

Madame Line Camiré est désignée greffière-trésorière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 *PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2026*
- 4. INFORMATIONS / COMITÉS
 - LOISIRS*
 - RÉGIE DES DÉCHETS*
 - RÉGIE INCENDIE*
 - BIBLIOTHÈQUE*
 - CDÉ*
 - MADA*
 - MRC*
 - MUNICIPALITÉ*
- 5. ADMINISTRATION
 - 5.1 *APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER*
 - 5.2 *AJUSTEMENT SALARIAL AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025*
 - 5.3 *NOMINATION ADJOINTE À LA DIRECTION*
 - 5.4 *ADOPTION RÈGLEMENT 222-2026 (2^E PROJET)*
 - 5.5 *BALAYAGE DES RUES*
 - 5.6 *DEMANDE TÉLÉBEC (BELL CANADA)*
 - 5.7 *APPUI : DEMANDE CDÉ*
 - 5.8 *RÉSOLUTION D’APPUI : UMQ*
 - 5.9 *RÉSOLUTION D’APPUI : LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE*
- 6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES
 - 6.1 *PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2026*
 - 6.2 *RAPPORT CANADIEN NATIONAL*
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2026-02-021 **ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour et des documents l’accompagnant et qu’ils s’en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l'item « Varia et affaires nouvelles » soit laissé ouvert à tous autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2026

2026-02-022

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026;

ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tel que présenté.

Adopté

4. INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

- Carnaval : 28 février 2026 à partir de 14 h, plusieurs activités prévues.
- Prochain show d'humour : 2 mai 2026.

RÉGIE DES DÉCHETS

- Aucune rencontre

RÉGIE INCENDIE

- Nomination d'un nouveau lieutenant Nicolas Bergeron.
- Étude des Rapports annuels des MRC de Nicolet-Yamaska et d'Arthabaska.
- Annulation de l'entente de suivi avec le service de Sainte-Perpétue.

BIBLIOTHÈQUE

- Tous les livres du dernier échange sont disponibles pour prêt.
- Merci aux précieux bénévoles.

CDÉ

- Présentation d'une demande de subvention dans le cadre du FRR Commerce de proximité (150 000 \$).
- Assemblée générale annuelle : 19 février 2026.
- Souper reconnaissance pour les bénévoles, vendredi le 20 février prochain.

MADA

- Prochaine rencontre le 24 février 2026.

MRC

- Journée porte ouverte du 29 janvier dernier, 3 représentants de la municipalité sont présents à cette activité.
- Madame Christine Gaudet, mairesse, représente la MRC au sein de l'organisme Le Noyau. Il s'agit d'une table de concertation visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Nicolet-Yamaska.

MUNICIPALITÉ

- La municipalité sera en audit les 16 et 17 février prochain.

- Les comptes de taxes seront postés le 10 février prochain. Les dates de paiement devraient être : 12 mars, 11 mai, 10 juillet et le 08 septembre.

5. ADMINISTRATION

5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Chèques			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paie ment
Mun. Saint-Wenceslas	Déneigement du 9e rang 50/50	4 725,00 \$	7351
Petite caisse	Renflouement de la petite caisse	93,90 \$	7352
Total des chèques		4 818,90 \$	

Virements bancaires			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paie ment
Suite Microsoft	Licence office mensuelle	80,71 \$	Visa
Desjardins	Paie ment de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur / contrat	118,51 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	301,91 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Bureau municipal (par 2 mois)		Vir. bancaire
Hydro-Québec	Loisirs d'Aston (par 2 mois)		Vir. bancaire
Hydro-Québec	Garage Municipal (par 2 mois)		Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	62,21 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	56,34 \$	Vir. bancaire
RIGIDBNY	Collecte des résidus 2/12	3 848,13 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Salaire période 2 à 6 (5 sem)	5 010,07 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Ajustement salarial	1 496,53 \$	Vir. bancaire
François Noël	Salaire période 2 à 6 (5 sem)	2 625,71 \$	Vir. bancaire
Excavation Paillé	Déneigement 3/6	15 110,80 \$	Vir. bancaire
Buropro Citation	Copie couleur et NB et papeterie	472,57 \$	Vir. bancaire
Christine Gaudet	Achat plomberie bureau et dépense colloque	683,87 \$	Vir. bancaire
Plomberie Poseidon	Plomberie Bureau municipal - TECQ	2 487,33 \$	Vir. bancaire
Infotech	Livraison papeterie	42,25 \$	Vir. bancaire
MRC	Quote-Part 1/3	15 998,00 \$	Vir. bancaire
François Page	Frais Réunion RISI	18,99 \$	Vir. bancaire
Stantec	Services professionnels (PIIRL) 3e et 10e rang	1 069,27 \$	Vir. bancaire
Réseau Biblio	Contribution annuelle	3 919,10 \$	Vir. bancaire
FQM	Honoraire et Formations	3 479,96 \$	Vir. bancaire
RISI	Quote-Part 1/4	17 238,99 \$	Vir. bancaire
Éliaze	Déneigement des trottoirs	93,90 \$	Petite caisse
ADMQ	Inscription Congrès ADMQ	745,04 \$	Vir. bancaire
Total des virements		76 363,39 \$	

Total des chèques et des virements		81 182,29 \$	
------------------------------------	--	--------------	--

2026-02-023 **ATTENDU** que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu’il s’en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdites dépenses.

Adopté

5.2 AJUSTEMENT SALARIAL AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

2026-02-024 **CONSIDÉRANT** la nomination de madame Line Camiré au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;

CONSIDÉRANT que cette nomination devait s’accompagner d’un ajustement de la rémunération ;

CONSIDÉRANT que ce réajustement n’a fait l’objet d’aucune approbation officielle par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction alloue à madame Line Camiré, un salaire horaire de 43 \$, à compter de 1^{er} décembre 2025 pour l'exercice des fonctions de directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée

5.3 NOMINATION ADJOINTE À LA DIRECTION

2026-02-025 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Aston-Jonction a réalisé un processus d'embauche pour le poste d'adjointe à la direction ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

DE NOMMER madame Marie P Soltendiek au poste d'adjointe à la direction à la municipalité d'Aston-Jonction.

D'APPROUVER le contrat de travail à intervenir entre les parties ;

D'AUTORISER madame la mairesse Christine Gaudet à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de madame Marie P Soltendiek.

Adoptée

5.4 ADOPTION RÈGLEMENT 222-2026 (2^E PROJET)

2026-02-026 Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE le deuxième projet du règlement no 222-2025 ayant pour objet d'ajouter aux règlements d'urbanisme de la municipalité d'Aston-Jonction, un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté, tel que présenté.

Adopté

5.5 BALAYAGE DES RUES

2026-02-027 **CONSIDÉRANT** qu'une entente est intervenue avec la Municipalité de Sainte-Eulalie par les années passées afin de partager les coûts de déblayage des rues de la Municipalité d'Aston-Jonction;

CONSIDÉRANT que le coût est au prorata du temps de balayage dans Aston-Jonction;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction a toujours été satisfait de cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le travail de balayage de rue soit partagée avec la Municipalité de Sainte-Eulalie pour la saison 2026;

QUE le passage sera d'une seule fois pour l'année 2026.

Adopté

5.6 DEMANDE TÉLÉBEC (BELL CANADA)

2026-02-028 **CONSIDÉRANT** la construction d'une nouvelle résidence sur la rue Morin ;

CONSIDÉRANT que, afin de soutenir adéquatement les installations requises en matière d'électricité et de télécommunications, l'ajout d'un poteau dédié à la réception et à l'organisation de l'ensemble du filage s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT que Télébec (Bell Canada) demande le consentement de la municipalité avant de procéder à l'installation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction autorise l'ajout d'un nouveau poteau près du 125, rue Morin.

Adopté

5.7 APPUI : DEMANDE CDÉ

2026-02-029

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement économique d'Aston-Jonction Inc. dépose auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une demande de subvention dans le cadre du volet Commerces de proximité du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis intitulé « Un dépanneur, un café, une communauté vivante! » vise la réfection de la devanture, de l'espace d'entreposage, des planchers, l'acquisition d'équipements pour le p'tit café et la mise en place d'une nouvelle image de marque ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de ce projet se chiffre à 150 000 \$ dont 112 500 \$ provient de la subvention Commerces de proximité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **APPUIE** le projet présenté par le CDÉ visant l'amélioration du seul commerce de proximité présent sur notre territoire ;
2. **S'ENGAGE** à contribuer financièrement au projet, jusqu'à concurrence d'un montant maximal équivalant à 5 % du coût réel total des travaux, tel qu'établi après réalisation et justification des dépenses.

Adopté

5.8 RÉOLUTION D'APPUI : UMQ

2026-02-030

ATTENDU QUE le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleuses et travailleurs non qualifiés, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent depuis près d'un an des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleuses et travailleurs ;

ATTENDU QUE ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35 % des entreprises concernées ;

ATTENDU QUE l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique ;

ATTENDU QUE l’abolition du PEQ a accru l’urgence d’agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ;

ATTENDU QUE l’Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l’abolition du PEQ et demande la mise en place d’une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l’abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés ;

ATTENDU QUE selon un sondage Léger commandé par l’UMQ, 79 % de la population estime que la planification de l’immigration doit refléter les besoins de toutes les régions et permettre aux travailleuses et travailleurs établis de rester au Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE la municipalité d’Aston-Jonction appuie les demandes de l’UMQ en immigration, soit de demander :

- Au gouvernement du Québec, la mise en place d’une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ;
- Au gouvernement du Canada,
 - La mise en place d’une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays ;
 - Des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d’en recruter où les besoins sont critiques ;
 - Le rétablissement du processus de traitement simplifié ;
 - Des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants:

- Jean-François Roberge, ministre de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ;
- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d’immigration, de francisation et d’intégration ;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d’immigration, de francisation et d’intégration ;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d’immigration, de francisation et d’intégration ;
- Patty Hajdu, ministre de l’Emploi et des Familles ;
- Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l’Approvisionnement ;
- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada ;
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique ;
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d’Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté ;
- Donald Martel, ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, Député de Nicolet-Bécancour ;
- Louis Plamondon, député Bécancour-Nicolet-Saurel-ALnôbak ;

- Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adopté

5.9 RÉSOLUTION D’APPUI : LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE

2026-02-031

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant-es;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

CONSIDÉRANT que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n’ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

CONSIDÉRANT que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d’autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu’il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

CONSIDÉRANT que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de la Mauricie-Centre-du-Québec, vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable dont 98 M\$ pour la région Mauricie-Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

1. **QUE** le conseil municipal d’Aston-Jonction exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire prévu du 23 mars au 2 avril 2026 et reconnaît la légitimité de ce moyen de pression;
2. **QUE** la municipalité manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes;
3. **QUE** la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu’aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l’appui d’Aston-Jonction au mouvement communautaire.

Adopté

6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2026

Pour le mois de janvier, il y a eu l’émission d’un permis pour une valeur de 15 000 \$.

6.2 RAPPORT CANADIEN NATIONAL

Les statistiques des matières transportées du Canadien National a été déposé aux membres du Conseil.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est soulevée par les citoyens présents.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2026-02-032

CONSIDÉRANT que tous les points de l’ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre

et résolu à l’unanimité

QUE la séance est levée à 19 h 19.

Adopté

Christine Gaudet,
Mairesse

Line Camiré,
Directrice générale & greffière-
trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, **LINE CAMIRÉ**, certifie qu’il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéro 2026-02-023, 2026-02-026 et 2026-02-028 inscrites au présent procès-verbal.

Line Camiré
Directrice générale & greffière-trésorière

Au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n’entend pas exercer son droit de veto.

Christine Gaudet, Mairesse